



La trottinette carottée
au  de l'Île!



Table des matières:

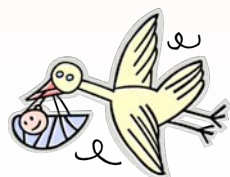
- Mot du directeur p. 1
- Mot administratif p. 2
- Mot pédagogique p. 2-4

Avec cet envoi, vous trouverez...

- Bordereau de paiement période 11
- Calendrier mois de septembre
- Feuille de renseignements à compléter
- Feuillet Germaction
- Sondage à remplir et à retourner
- Régie interne
- Politique en cas de maladie

*Vivre la naissance d'un enfant est
notre chance la plus accessible de
saisir le sens du mot miracle.*

Paul Carvel



Le mot du directeur

Début du tournage du film sur le milieu familial

Nous avons réactivé le projet de réaliser un film de promotion de vos services de garde.

Il y a 2 ans, nous avons contacté les comités de RSG pour obtenir leur avis sur ce qu'ils souhaitaient voir apparaître dans le film.

Au printemps, nous en étions rendu à l'étape de faire affaire avec des professionnels pour mener à bien la suite du travail. Nous avons ainsi confié à un réalisateur toutes les étapes du film, du début à la fin.

Le scénario est maintenant prêt et nous pouvons passer à l'étape consistant à tourner les différentes parties du film, autant dans vos milieux de garde qu'au parc ou à nos bureaux de la rue Beaubien. Au total, une quinzaine de RSG seront impliquées dans les prises de vue.

Si tout va bien, nous pensons être mesure de sortir le film avant les fêtes de Noël. Nous organiserons alors une soirée à laquelle vous serez toutes invitées pour avoir la primeur de voir le film qui devrait durer une quinzaine de minutes.

Le film sera gravé sur un DVD qui comprendra également plusieurs capsules d'information pour les parents.

Bienvenue à La trottinette carottée!

Ils nous fait plaisir d'accueillir plusieurs nouvelles RSG qui arrivent d'autres territoires

ou viennent d'être fraîchement reconnues par La trottinette carottée. Il s'agit de Blondine Lazarre, Hanane Boufalka, Mariam Wade, Marie-Danielle L'Herisson, Karima Bensaid et Sihem Saada.

Nomination

Madame Julie Parent, RSG, ayant déménagé dans une autre ville, le conseil d'administration de La trottinette carottée a nommé votre collègue Anne Brunet pour la remplacer, jusqu'aux élections de la prochaine assemblée générale de mai 2011.





Vive la rentrée ! La routine va bientôt reprendre le dessus et vous aussi. Comme le veut la tradition, voici quelques rappels très importants.

Nouvelle inscription

Tout nouveau dossier doit être envoyé au BC AVANT la date de début de fréquentation de l'enfant.

- ★ Si c'est la mère qui signe le formulaire de demande d'admissibilité, alors l'entente doit être à son nom et c'est elle qui la signe ET ce sont ses papiers qui doivent être fournis. On ne peut avoir, par exemple, un formulaire au nom de la mère et une entente au nom du père OU une entente au nom du père et le certificat de naissance de la mère.

Les absences

AP avant la fréquentation de l'enfant

Lors d'une nouvelle inscription, l'entente n'est pas effective avant le premier jour de présence de l'enfant.

Par exemple : la date de début (sur l'entente) est le 1er septembre mais l'enfant ne commence à venir que le 15 septembre. Le BC ne versera pas de subvention à la RSG pour cette période car l'enfant n'a pas fréquenté le service de garde. Alors, lors de la signature de l'entente de services, assurez-vous que l'enfant commencera bien à la date de début inscrite sur l'entente.

AP pour plusieurs semaines consécutives



Lorsque un enfant va s'absenter plus de 4 semaines consécutives, vous devez me téléphoner pour me donner certaines informations AVANT le départ de l'enfant. En effet, le BC ne versera pas de subventions après 4 semaines d'absences payées.

En cas d'absences payées, le ministère considère que les subventions doivent être versées pour une période raisonnable car un autre enfant pourrait bénéficier de la place inoccupée, particulièrement durant les vacances.

Cette procédure est valable à n'importe quel moment de l'année quand un enfant est absent durant une longue période.

Bordereau de paiement

Nous avons traité beaucoup de renouvellements, alors je vous demande de vérifier votre bordereau de paiement. Plus particulièrement, si vous avez des poupons ou des enfants à exemption de contribution (dont le parent reçoit de l'aide sociale). S'il y a quelque chose d'inhabituel ou qui ne correspond pas au sommaire de réclamation que vous nous avez transmis, contactez-moi.

Formulaire de demande de contribution réduite

Vous devez remettre au parent la copie du formulaire que le BC vous retourne. Pour ce dernier, c'est la preuve qu'il a été admis à une place à contribution réduite.

L'entente de services

L'entente de services entre la RSG et le parent est régie par la Loi de la protection du consommateur et certains points sont obligatoires, entre autres :

- ✓ **Durée de l'entente**
La durée de l'entente ne peut dépasser 12 mois. Donc, vous ne pouvez pas établir une entente par exemple du 23 août 2010 au 31 août 2011. Dans ce cas, vous en faites deux : une du 23 au 31 août 2010 ET une du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.
- ✓ **Jours de fermeture du service de garde**
Peu importe quels sont les jours où vous prévoyez fermer, il est primordial de les inscrire sur l'entente.
- ✓ **Période de garde de l'enfant**
Le nombre de jours de garde et les heures d'arrivée et de départ doivent être indiqués dans l'entente.
- ✓ **Résiliation de l'entente**
Par le parent: il peut le faire verbalement OU remettre le formulaire de résiliation rempli et signé, la date d'envoi est la date de départ de l'enfant.

Le parent n'a pas de préavis à donner à la RSG, il a le droit de résilier en tout temps.

Par la RSG : elle peut le faire seulement dans les trois cas visés par la loi.

La RSG doit donner un préavis de 2 semaines au parent, sauf si la santé ou la sécurité des enfants qu'elle reçoit ou du personnel du service de garde est menacée.

Vos rétributions via le sommaire de réclamation

Si un enfant a des absences payées avant son départ

Dès qu'un enfant a quitté votre service de garde, le BC ne verse pas à la RSG les absences payées.

Par exemple: sur le sommaire de réclamation, des absences payées (AP) sont inscrites pour la période du 5 au 9 novembre et l'enfant a quitté le service de garde le 9 novembre.

Ceci démontre que l'enfant n'a pas fréquenté votre service de garde durant cette période. En conséquence, le Bureau coordonnateur ne paie pas le montant des subventions pour cet enfant pour cette période.

Si un dossier est reçu en retard

Un nouvel enfant NE PEUT PAS commencer à fréquenter le service de garde si son dossier n'est pas complet au bureau coordonnateur. En conséquence, les subventions sont versées à la RSG à partir de la date à laquelle le dossier est complété. Nous ne pouvons pas accepter de nouveau dossier incomplet.

Selon le Règlement sur la contribution, la date du début de la garde ne peut être antérieure à la date de la décision du BC.

Si il manque une présence

Si vous n'inscrivez rien pour un enfant pour une journée, ni présence ni absence vous ne recevrez pas de subvention pour cette journée pour cet enfant.

- ❖ Pour régler ceci: corriger le sommaire en indiquant que c'est une version corrigée et l'envoyer au BC

Si il manque le nom d'un enfant

Si vous n'écrivez pas le nom d'un enfant : vous ne recevrez pas de subvention pour cet enfant.

- ❖ Pour régler ceci : corriger le sommaire en indiquant que c'est une version corrigée et l'envoyer au BC.

Le mot administratif

Le nombre de jours au contrat

Le nombre de jours par semaine indiqué sur l'entente doit être le même sur le sommaire de réclamation.

Par exemple : un enfant a une entente à 3 jours par semaine et vous inscrivez 5 jours de présences sur le sommaire.

C'est l'entente qui prime. Les subventions vous seront versées pour 3 jours puisque c'est ce qui est indiqué sur l'entente.

- ❖ Pour régler ceci : refaire l'entente de services et l'envoyer au BC

Des réponses à vos questions

- ❖ Si il y a un point de l'entente ou d'un formulaire pour lequel vous voulez en savoir plus;

- ❖ Si vous n'êtes pas sûre ou ne comprenez pas bien certains points de certains documents;

- ❖ Si vous avez des difficultés à remplir un formulaire;

Vous pouvez me contacter pour avoir des explications ou pour vous aider à mieux comprendre certains détails.

Départ

Pensez à écrire le départ d'un enfant sur le sommaire de réclamation.

Bottin des RSG

Nous allons procéder à une mise à jour de certains renseignements afin de faire un

NOUVEAU bottin des RSG de La trottinette ET de mettre à jour les adresses courriel, etc.

Par la suite, le bottin sera envoyé uniquement aux RSG de La trottinette, à toutes celles qui ont accepté d'y paraître. De cette façon, il vous sera possible de vous contacter, d'organiser des sorties à plusieurs, etc. Toutefois, vous ne pourrez pas l'utiliser à d'autres fins.

Veuillez remplir entièrement la feuille ci-jointe et nous la retourner rapidement, même si vous ne voulez pas être sur le bottin.



Lundi 6 septembre
Le trott-bureau
est fermé
pour la fête du travail

Le mot pédagogique



DEMARRER DU BON PIED ET MAINTENIR LE CAP



Établir et maintenir de bons rapports avec les parents, c'est l'une des choses les plus importantes que vous avez à faire comme responsable de garde. Alors que vous passerez vos journées à vous occuper des enfants, le niveau de succès et de satisfaction que vous éprouverez dépendra en grande partie du respect, de la compréhension et des liens de confiance que vous aurez su tisser avec les parents.

UNE RÉGIE INTERNE

Il vous faut débiter du bon pied, selon l'expression imagée, et pour cela établir « les règles du jeu » dès le départ. Des informations claires et précises vont vous éviter de multiples interprétations. Pour ceci établissez pour vos parents/clients une RÉGIE INTERNE, attrayante, qui, par ses informations pratiques, va définir les responsabilités de chacun. Revendez sur ces informations pour savoir s'ils ont des questions et savoir s'ils ont bien pris conscience (au sérieux) de ces informations. Nous vous avons établi un modèle de Régie Interne pour vous aider. Ce document contient tous les items nécessaires et ne répète pas ce qui est déjà dans l'entente signée des deux parties. Nous vous en distribuons une copie maintenant et plus tard vous le trouverez en PDF sur notre site Internet.

UNE POLITIQUE EN CAS DE MALADIE

Un autre document bien utile que vous pouvez utiliser tel quel.

Quelques rappels pour établir une saine relation professionnelle :

- ☑ Soyez prête à répondre aux renseignements qui vous seront demandés.
- ☑ Présentez-vous de façon professionnelle lorsque vous parlez de votre service de garde : volet affaires ou pédagogie.
- ☑ Parlez honnêtement de vos forces et de vos faiblesses: La plupart d'entre nous faisons certaines choses très bien, d'autres moins bien. Alors si votre force réside dans l'organisation de sorties extérieures, par exemple, ou la cuisine avec les enfants, faites le savoir aux parents !

Par contre, il vous faut parler ouvertement de vos lacunes, vous n'en serez que plus authentique. Si par exemple vous n'êtes pas très forte sur l'entretien ménager, dites-le aux parents. Surtout que lors de la première visite vous avez bien rangé la maison et il ne faut pas donner l'impression que vous entretenez toujours la maison de façon si impeccable, si vous savez très bien que ce n'est pas le cas.

- ☑ Précisez ce que vous attendez des parents: discutez franchement des règles de votre service. Parlez aussi des choses qui vous ennuient vraiment. Pour certaines ce sont les parents en retard, pour d'autres ce sont les appels téléphoniques non urgents, etc... Cela

ne veut pas dire qu'il faut remettre une longue liste de choses « à ne jamais faire » aux parents. Attention à leur donner confiance et ne pas les décourager !

- ☑ Laissez les parents parler de leurs préoccupations et soyez réellement à leur écoute : encourager les parents à vous parler de leurs expériences précédentes de garde en vous expliquant ce qu'ils aimaient et n'aimaient pas. Si c'est une première expérience, demandez-leur ce qu'est leur impression d'un bon service en milieu familial. En démontrant que vous êtes vraiment intéressée à leur point de vue, vous posez les bases d'une relation amicale et d'une communication ouverte.

BONNE RENTRÉE !

Référence: «Un guide pour la RSG» de Lee Dunster

formations

Germaction offre une belle variété de formations de perfectionnement. Nous avons 2 certificats cadeau d'une valeur de 5 \$, pour les 2 premières RSG intéressées !



<http://www.germaction.com/>



Que la lumière soit...

L'environnement dans lequel vous travaillez et accueillez les enfants quotidiennement, a-t-il un niveau d'éclairage approprié ? Comme vous le savez, mon travail de conseillère pédagogique m'amène à faire de nombreuses visites dans vos milieux. Et ils sont tous très différents les uns des autres et en majorité chaleureux et stimulants pour les enfants.

Par contre, j'ai constaté un fait dans presque la moitié des services de garde: l'éclairage est insuffisant. Bien que la lumière naturelle soit très importante, souvent elle seule, ne suffit pas à offrir une luminosité acceptable dans le service de garde. Je peux comprendre "la petite" économie financière à faire en éteignant les lumières mais ce geste diminue le confort des enfants. Je dis **petite** car les lumières éteintes ne changent pas grand chose à la facture d'Hydro-Québec !



Petite anecdote:

Lors de l'une de mes visites à l'heure de la collation de l'après-midi, assise à peine 3 mètres des enfants, j'avais de la difficulté à distinguer leurs visages tant il faisait sombre... J'ai alors demandé qu'on allume la lumière afin que je puisse voir les enfants ! Un poupon, assis dans sa chaise-haute, était même en train de se rendormir tant l'ambiance y était favorable !

Il ne faut pas oublier que l'une des caractéristiques des activités préscolaires est qu'elles exigent une grande concentration visuelle des enfants (graphisme, coloriage, jeux d'observation, motricité fine...) Et si l'éclairage n'est pas suffisant, l'enfant sera exposé à la fatigue oculaire, pouvant occasionner des maux de tête, de l'irritabilité et peut-être même, à long terme, des problèmes de vision.

Dans le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, cet aspect est mesuré en installation où le minimum de lumière doit se situer à 320 lux.

En milieu familial, on y fait pas encore référence mais c'est à vous d'y voir "clair" et d'y établir le minimum acceptable.

RECHERCHE

Les pédiatres le répètent depuis longtemps. On vient d'en avoir la confirmation grâce à une étude menée sur huit années par des chercheurs en psychoéducation: la télévision est nocive pour les tout-petits. Les scientifiques ont suivi 1300 enfants québécois en les évaluant à 29 mois, 53 mois et 10 ans. Leurs conclusions, publiées dans la revue The Archives of Pediatrics and Adolescent Medicine, montrent que les bébés les plus exposés au petit écran (au-delà du maximum recommandé de deux heures par jour pour les moins de 5 ans) sont devenus à 10 ans moins autonomes, moins persévérants et moins habiles socialement que les autres. Tous les fondements intellectuels de la personne en devenir se mettent en place entre 0 et 5 ans, rappellent les psychoéducateurs. Les moments passés devant la télévision privent l'enfant des activités de jeu et d'interaction sociale pourtant essentielles à son développement. Des résultats bons à connaître, à l'heure où les émissions pour les tout-petits déferlent sur le Québec !

Source: Revue Enfant Québec, Septembre 2010.



NOUVELLES ET ENTRÉE GRATUITES!

la Famille en Fête

Samedi, le 18 septembre 2010
de 13 h à 17 h
Centre Père-Marquette
1600, rue Drucourt
Activités et entrée gratuites

Bain libre • Jeux de kermesse • Karaoké
Maquillage • Patinage libre • Promenade en calèche
Spectacle Les 3 Doums • Structures gonflables
Tente du livre • Tour de poney

Et plusieurs autres activités!

Desjardins, La Banque Parier, Montréal, etc.

Trott-trouvailles



Voici un fauteuil écolo, fait d'une simple feuille de carton recyclé, offrant une très grande résistance au poids grâce à sa conception originale. Il est entièrement imperméabilisé et est offert à un prix minime, soit de 19\$, livraison gratuite pour les clients Montréalais. www.toytoy.ca

Amusants panneaux d'assemblage

Le système de jeu BRIK-A-BLOK™ offre aux enfants la possibilité de recréer facilement, à leur échelle, le monde qui les entoure. Les panneaux d'assemblage facile s'imbriquent aisément et donnent aux enfants le pouvoir de créer leur propre univers.

Il n'y a pas de limites! Le système de jeu BRIK-A-BLOK™ est utilisable autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Lorsqu'ils ont terminé, les enfants peuvent simplement le défaire et ranger l'ensemble dans le sac d'entreposage fourni.



www.brikablok.com

Coûts: 179.95 pour 46 morceaux
109.95 pour 26 morceaux